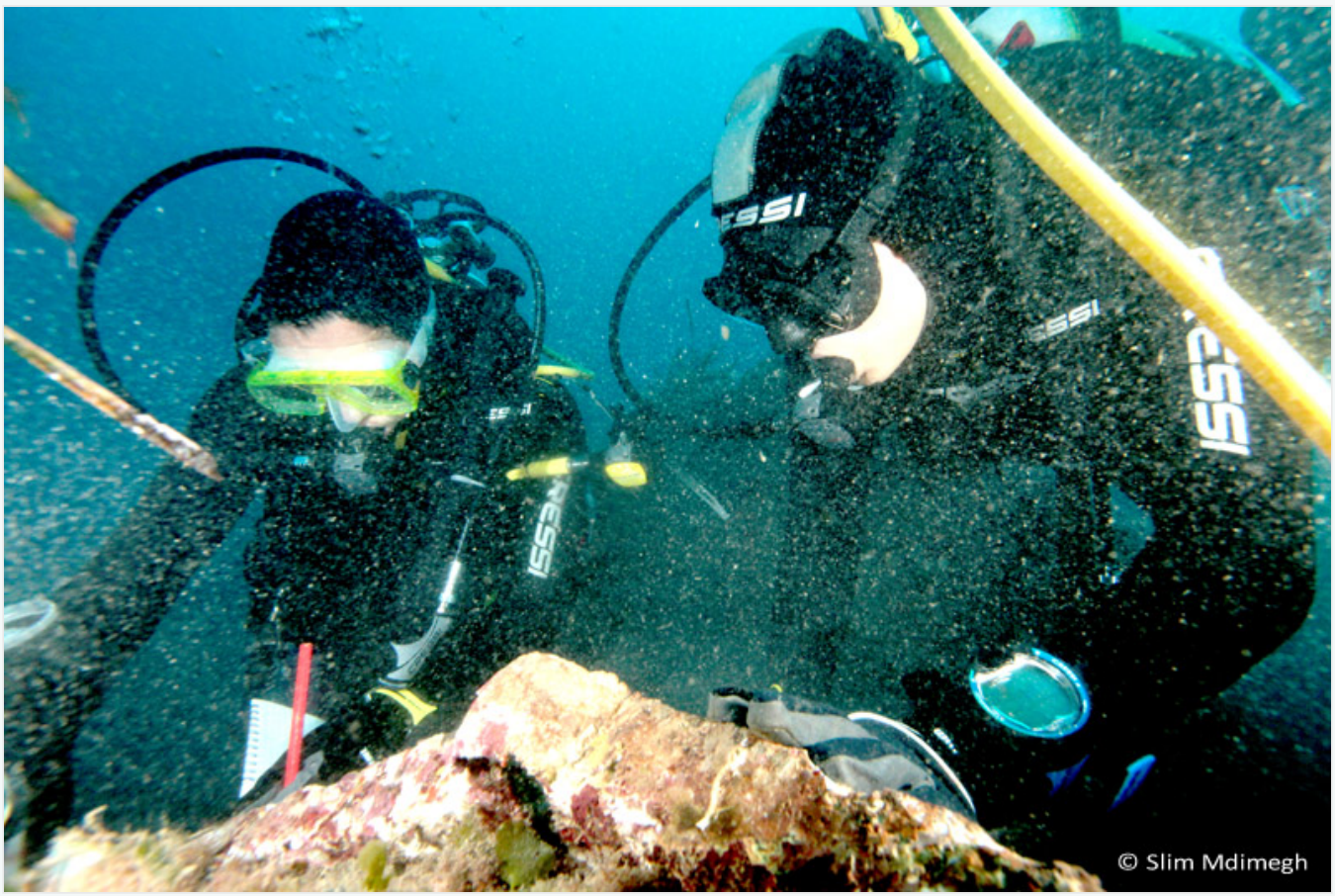
Culturas, un musée sous la mer

Des sites archéologiques sous-marins de Tunisie sont en cours d’aménagement pour être visités par les plongeurs amateurs. Un projet né d’une coopération tuniso-sicilienne.

Bientôt, on pourra se promener au fond de la mer au milieu d’objets antiques, et lire les informations concernant chaque pièce sur une étiquette, comme dans n’importe quel musée. A condition, bien sûr, d’être initié à la plongée sous-marine.

Culturas est le nom de ce projet innovant qui permettra de mettre des sites archéologiques sous-marins à la portée du public. Déjà, au large de Raf-Raf, des objets antiques reposant au fond de la mer ont été recensés, nettoyés de leur gangue d’algues et d’organismes marins, et enfin étiquetés pour être intégrés dans un parcours. Le même sort attend d’autres sites sous-marins face à Tabarka et à Kerkouane.

Occupant une position centrale en Méditerranée, la Tunisie est entourée d’épaves de toutes les époques – la plus fameuse étant celle de Mahdia, dont la cargaison de pièces d’art hellénique est exposée au musée du Bardo. Cargaisons de navires ayant sombré, ou parties de cités antiques recouvertes par la montée du niveau de la mer, forment un véritable musée sous-marin tout le long des côtes tunisiennes.



Culturas est l’acronyme de “Culture et tourisme actif et soutenable”. Le projet s’inscrit dans le programme de coopération tuniso-italienne, et plus particulièrement avec la région Sicile. Côté tunisien, l’ONTT et l’INP en sont partenaires.

Le but de ce projet est d’associer la valorisation du patrimoine archéologique à un tourisme durable à travers des activités sportives. Ainsi, outre la plongée sous-marine, le cyclotourisme sera concerné puisque des itinéraires de découverte en vélo de sites archéologiques sont aussi en préparation. L’ambition est d’aboutir à des parcours transfrontaliers : la province de Trapani en Sicile (qui appartenait autrefois à l’empire de Carthage) fait aussi partie des zones pilotes pour ce projet.

Photos : Slim Mdimegh

Tous responsables !

Cherche bouc émissaire désespérément : telle est l'attitude de nombreux intervenants du secteur. Alors que professionnels, administration et compagnie nationale ont leur part de responsabilité dans la situation actuelle.

Le sempiternel diagnostic de "la crise structurelle" du tourisme, servi à toutes les sauces depuis des années, est bel et bien un subterfuge pour ne pas désigner clairement le véritable mal qui ronge notre secteur, à savoir la crise de ses structures.

En effet, le tourisme tunisien est malade de ses structures, qu'elles soient privées ou publiques. Ne pas le dire, ne pas en tirer les conséquences permet aux uns et aux autres de se rejeter mutuellement la responsabilité de la situation actuelle, et de retarder ainsi l'éclosion de solutions qui ne peuvent être que concertées.

Un paysage d'entreprises atomisé

C'est ainsi que le paysage de nos entreprises du tourisme est dominé par des "indépendants", des PME sans grands moyens, dans un secteur dominé par les grands groupes. Malgré les crises successives et malgré la catastrophe actuelle, ces entreprises ne songent pas au regroupement et semblent attendre un miracle qui viendrait de l'administration.

Chez nos hôtels, seule une minorité s'est investie dans une commercialisation dynamique et s'est dotée d'une direction commerciale digne de ce nom ; seule une minorité s'est investie dans le métier de l'hôtellerie.
Mais cette minorité vertueuse ne s'est pas senti la responsabilité de servir de locomotive pour le reste du secteur. Elle a même servi, involontairement bien sûr, à faire perdurer les faibles performances de notre hôtellerie dans le sens où elle a permis d'afficher des ratios moyens "acceptables". Il en est ainsi du taux moyen d'occupation qui oscille depuis 25 ans autour des 50% grâce à une occupation élevée chez cette "minorité vertueuse", avoisinant les

80%.
Cela nous permettait de ne voir que la moitié pleine du verre, alors que la moyenne d'occupation est aux alentours de 20% pour de nombreux hôtels dans le Nord et le Sud du pays. A Tozeur-Gafsa, par exemple, les hôtels classés 1 étoile affichaient un taux d'occupation de 2,2% en 2012 sans que personne ne s'en émeuve.

Les fédérations hors jeu

Côté fédérations professionnelles, le projet d'Union des Métiers du Tourisme, seul espoir pour les professionnels d'avoir une voix et un poids dans la prise de décision du secteur, est mort-né pour des considérations d'ego chez nos hôteliers. En 2002, l'étude de la Banque Mondiale mettait déjà le doigt sur le manque d'organisation de la profession. On y lisait notamment : *« La profession est sous-organisée et les contacts entre elle et les Pouvoirs Publics ne semblent exister qu'au sommet : aucune action concertée des professionnels, en dehors de celles initiées par les Pouvoirs Publics, ne semble exister. Cet état de fait se traduit notamment par la difficulté à disposer d'informations fiables sur les produits et les clientèles, autres que quantitatives. La fédération de l'hôtellerie apparaît plus comme une organisation d'investisseurs que comme un syndicat de professionnels de l'hôtellerie »*. Quinze années plus tard, le diagnostic demeure d'actualité.

Depuis ce rapport, la FTH n'a pas trouvé le chemin pour se transformer en une force de proposition et d'action, malgré une étude de restructuration prête depuis 2011 et financée par l'AFD (Agence Française de Développement). Une étude dont les recommandations visaient à *« la redéfinition des missions de la FTH… en privilégiant le fait qu'il faille sortir du rôle de "suiveur" et de "revendicateur" pour avoir un rôle pilote dans les actions de développement qui touchent le secteur »*. Cette étude, et la restructuration qui devait en découler, sont restées lettre morte.

Parmi les réformes que nous sommes en droit de regretter aujourd'hui, on peut citer la création d'une "agence de promotion" qui aurait été pilotée selon le principe du partenariat public/privé. Cette création est restée suspendue, il est vrai, à la réforme de l'ONTT ; une réforme dont on n'entend plus parler aujourd'hui.

Une administration hésitante

A propos de l'ONTT, justement, cette structure primordiale dans la conduite du secteur n'a, pas plus que la FTH, réussi sa mue. Elle lui aurait permis d'acquérir la souplesse nécessaire à l'accomplissement de sa mission, comme le recommandait déjà en 2002 le rapport de la Banque Mondiale.

Le ministère du Tourisme a souffert d'un turn-over record de ministres, l'empêchant d'organiser une défense efficace du secteur au sein du gouvernement. Un gouvernement qui, depuis cinq ans, a failli à sa mission essentielle d'assurer la sécurité des biens et des citoyens, et même d'assurer un minimum de propreté aux villes et aux sites touristiques du pays. Un gouvernement qui a longtemps conditionné la conclusion des accords d'Open Sky au redressement de Tunisair, tout en autorisant cette dernière à délaisser le trafic charter (et donc le tourisme). Sans comprendre qu'en faisant ce choix "stratégique" d'abandonner le charter, la compagnie nationale se prive d'une source principale de revenus et de redressement.

La myopie de Tunisair

Cette myopie de la compagnie nationale continue à ce jour avec le marché russe, seul espoir de sauver un tant soit peu la saison en cours. En effet, Tunisair nous annonce comme une bonne nouvelle son « intention » de mettre en place deux vols réguliers par semaine sur Moscou. La mauvaise nouvelle, c'est que Tunisair semble espérer remplir ces vols avec un trafic ethnique qui n'existe même pas, et sans recours au trafic charter puisqu'il ne figure pas dans sa stratégie.
Tunisair programme en effet ses vols au mois de mai (le temps de perdre encore les touristes du printemps…) et ne pense à contacter aucun TO pour remplir ses avions en blocs-sièges.

On a beau chercher, on ne trouve aucune logique à de telles annonces, sinon la volonté de chahuter le programme de vols de Nouvelair sur la Russie (4 vols réguliers à partir du mois de mars, dont 2 pour Moscou et 2 pour Saint-Pétersbourg).

Tous responsables, personne n'est coupable

On pourrait allonger la liste des griefs envers les professionnels ou

l’administration, tant nous sommes tous responsables de notre malheur par manque de concertation ou d’imagination.

Il est temps de se mettre autour d’une table pour proposer, et non plus pour invectiver.

Lotfi Mansour

Tunisie-Algérie : impulsion de la coopération dans le tourisme

La réunion de la commission mixte tuniso-algérienne du tourisme, tenue les 10 et 11 novembre, devrait servir de point de départ à l’accélération de la coopération entre les deux pays, tant les synergies entre eux semblent évidentes. Les résultats de cette réunion ont été exposés lors d’une conférence de presse commune des deux ministres du Tourisme, Selma Elloumi Rekik pour la Tunisie et Omar El Ghoul pour l’Algérie.

On y relève notamment le jumelage entre l’Agence Foncière Touristique et son homologue algérienne, l’Agence Nationale de Développement Touristique. De

même, plusieurs décisions relatives à l'échange d'expertise et à la formation ont été annoncées. La coopération entre les deux pays devrait aussi toucher le domaine de la commercialisation et du marketing, notamment par la création de circuits et de produits communs aux deux pays qui bénéficieront d'une commercialisation commune.

La recherche de synergies entre les deux flottes aériennes est évoquée. L'investissement dans le tourisme est également visé par cet accord : il est question que les offices de tourisme tunisien et algérien se chargent, dès 2016, d'organiser des rencontres mettant en avant les opportunités d'investissement dans les deux pays.

Optimiste, le ministre algérien a déclaré qu' *« avec ce traité, nous enlèverons la plupart des freins au développement du tourisme entre les deux pays ».*

Le Laico Tunis ouvrira début 2016

Le Directeur Général de Laico, Ibrahim Eldanfour, nous confirme que l'ouverture de l'ex Abou Nawas Tunis est prévue pour le tout début de l'année 2016. Une annonce qui fait suite à notre article du 29 octobre **Laico Tunis, une fermeture qui n'a que trop duré**.

Nommé à la tête de Laico depuis moins d'un an, I. Eldanfour se dit mobilisé pour cette ouverture. Une visite sur le chantier de l'hôtel *(photos)* nous a permis de constater que les travaux vont bon train, même si l'hôtel sera obligé de retarder l'ouverture de son Spa (450 m2 et 11 cabines de soins) et de son centre de congrès, l'un de ses futurs points forts. Avec une salle plénière de plus de 1000 places et une autre – l'ancienne salle Carthage – de 600 places, ainsi que plusieurs salles de commissions, ce centre aura une entrée indépendante ainsi qu'un restaurant d'appoint qui lui est dédié.
Un autre point fort de l'hôtel sera certainement l'executive floor du treizième étage avec son business center, ses deux salles de réunions, et surtout sa vue panoramique sur le centre de Tunis. Ibrahim Eldanfour confirme que l'hôtel commencera bientôt le recrutement de quelque 200 nouveaux cadres

et employés, en plus des 200 anciens de l’Abou Nawas.

La gestion de l’hôtel sera fort probablement confiée à la société Laico Management qui gère actuellement deux hôtels en Tunisie et huit autres en Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, à propos du litige évoqué dans notre article et opposant Laico aux gouvernements du Rwanda et du Togo, Ibrahim Eldanfour nous a confirmé qu’un arrangement à l’amiable était en voie de se concrétiser avec les deux pays.

Le DG de Laico, Ibrahim Eldanfour,
entouré de Moez Gueddas, architecte (à droite), et A.A. Shanisheh, directeur du projet



Un chantier qui va bon train







Le restaurant principal



Une cuisine



Le spa (11 cabines de soins)



L’executive floor



Immobilier touristique : une circulaire et des malentendus

Le PDG de l'AFT, Khaled Trabelsi, nous a apporté ses éclaircissements sur le projet de circulaire qui devrait autoriser la création de projets immobiliers sur les terrains hôteliers.

Concocté par les ministères du Tourisme et de l'Equipement afin de favoriser un allégement du poids de la dette des hôtels – et une relance de l'économie en général à travers des projets immobiliers –, le projet de circulaire autorisant une composante immobilière sur les terrains hôteliers a, étonnement, soulevé plus de réserves que d'enthousiasme de la part des hôteliers.

Contact pris avec Khaled Trabelsi, PDG de l'AFT (Agence foncière touristique), il s'avère que les appréhensions des hôteliers sont essentiellement dues à un manque d'information. En effet, le projet en question autorisera le volet immobilier sur *« 30% du CUS »* (coefficient d'utilisation du sol, identique pour toutes les régions) et non du COS (coefficient d'occupation du sol, qui varie selon les régions en spécifiant le nombre d'étages autorisés) comme certains ont cru le comprendre. Le modèle suivi, dans ce cas, est celui adopté pour les terrains de golf (comme à Gammarth) avec la création d'un lotissement immobilier séparé du lot hôtelier, explique Kh. Trabelsi.

Par ailleurs, la polémique portait sur la plus-value que demanderait l'AFT aux hôteliers dans le cadre d'un tel projet, c'est-à-dire le prix supplémentaire que les hôteliers devraient payer pour être autorisés à ériger un projet immobilier. Là aussi, le PDG de l'AFT précise qu'il s'agit pour son agence de faire payer le seul coût d'aménagement de la zone touristique qu'engendreront les nouveaux projets immobiliers. Il précise qu' *« il ne s'agit nullement pour nous d'une opération commerciale ; le montant à payer*

sera évalué au vu et au su de tout le monde et devrait couvrir les seuls coûts d'aménagement occasionnés par les nouvelles constructions ».

50% pour les non résidents

Reste l'exigence, figurant dans ce projet de circulaire, de la vente de 50% (et non pas 80% comme certains ont pu le croire) des unités immobilières à des clients *« étrangers »*. Les hôteliers préféreraient changer cela en *« clients non résidents »*. Le PDG de l'AFT nous a confirmé qu'il se ralliait au point de vue des professionnels, à partir du moment où l'objectif de la circulaire d'obtenir des ventes en devises étrangères était respecté.

Khaled Trabelsi a par ailleurs tenu à préciser que cette circulaire concerne l'ensemble des terrains hôteliers, sans considération d'un quelconque niveau d'endettement des hôteliers. En ce sens, il précise que l'AFT *« ne s'immiscera pas dans les relations entre les hôteliers et leurs banques, même si l'un des objectifs de la circulaire est d'alléger le fardeau de la dette des hôtels endettés ».*

On l'aura donc compris, cette circulaire ne sera pas « la panacée » pour la crise que vivent les hôteliers. Mais elle leur offre une nouvelle base de négociation avec les banques. Le succès commercial de cette mesure reste évidemment tributaire de l'attractivité de la destination et de la réactivité de nos banques pour faciliter l'acquisition de biens immobiliers aux non résidents.

LM

OTA : la parité tarifaire remise en cause

Mis en cause pour pratiques anticoncurrentielles, booking.com permettra à ses clients de proposer des prix différents dans d'autres sites de réservation.

Est-ce une manœuvre ou un réel changement dans la politique de Booking ? Mis en cause pour pratiques anticoncurrentielles dans sept pays européens, le site de réservation hôtelière vient de renoncer à son exigence de parité tarifaire qui obligeait les hôteliers à proposer le même tarif pour tous les OTA (agences de voyages en ligne).

Les **propositions de booking.com**, résume le Conseil de la Concurrence français, permettraient *« aux hôteliers référencés sur Booking.com de proposer librement des chambres à des prix différents sur les différents sites de réservation hôtelière. Ils pourraient notamment faire varier les prix en fonction des conditions qui leur sont appliquées par les différentes plateformes »*.

Toutefois, Booking maintient son exigence d'obtenir de l'hôtelier *« des prix aussi avantageux que ceux qu'il propose via ses propres réseaux de distribution en ligne et hors ligne ».*

Lire aussi :
"Mark Watkins (Coach Omnium) : les OTA sont nécessaires, mais pas suffisants"
"A l'heure du e-tourisme"